



NOTE à l'attention des Elèves de Terminale et des Etudiants de BTS 2019-2020

10, rue Mon Idéal
97233 SCHOELCHER

DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (D.S.E)

Le Dossier Social Etudiant (D.S.E.) est la procédure qui permet aux étudiants et futurs Etudiants de demander l'inscription par internet :

- **Une Bourse d'Enseignement Supérieur sur critères sociaux – Elle constitue une aide complémentaire à celle de la famille.** Il faut s'inscrire sur messervices.etudiant.gouv.fr – Via le site internet du CROUS des Antilles et de la Guyane – Accès ouvert du 15 Janvier au 15 Mai 2019 à minuit – voir Rubrique « demande de DSE. »
- **Un logement en Résidence Universitaire.**
trouverunlogement.lescrous.fr – Accès ouvert dès le 4 Mars 2019

→ PROCEDURE

- Lors de **la saisie complète du dossier**, se munir déjà des pièces suivantes et il faut indiquer :

→ à la ligne revenu : **Le montant des revenus 2017 figurant sur l'avis fiscal 2018 des parents.**

→ **le numéro I.N.E.** pour les LYCEENS (numéro porté sur l'imprimé de confirmation d'inscription au baccalauréat), + le nombre de part de bourse pour les lycéens déjà boursiers (voir notification).

→ le numéro I.N.E. pour les étudiants (numéro porté sur le certificat de scolarité et les bulletins)

→ **votre numéro de téléphone portable et une adresse mail +inscrire au moins 4 vœux (établissement)**

→ **le nombre de frères et sœurs**

- **Avant la fin de la saisie vous devrez aller jusqu'au dernier écran pour que votre saisie soit validée.**

→ vérifier les informations saisies par vos soins (ou les modifier)

→ valider les informations + paiement des frais de X euros par carte bancaire

→ **imprimer votre D.S.E.**

→ **dater et signer le dossier, envoyer les pièces demandées** (avis d'imposition, **votre RIB personnel pas celui des parents, pas de RIB du compte livret A, il y aura rejet**, copie du livret de famille...)

A la fin de la saisie, un e-mail de confirmation est envoyé à l'intéressé.

→ **envoyer les documents du dossier à l'adresse suivante :**

**CENTRE DE NUMÉRISATION
CROUS DES ANTILLES ET DE LA GUYANE
TSA 94026
59901 LILLE CEDEX 9**

REPOSE DU CROUS : L'étudiant ou le futur étudiant recevra sur sa boîte mail la réponse du CROUS

- **Pour la bourse :**
- Le CROUS envoie PAR E-MAIL la NOTIFICATION CONDITIONNELLE indiquant l'échelon de bourse, **lire le contenu pour un renvoi éventuel des pièces complémentaires, si votre dossier est incomplet, il ne sera pas traité, donc pas de bourse.**

1) Soit un avis positif d'attribution de la bourse, notification à imprimer et remettre au service de la scolarité de l'Etablissement afin d'être exonéré des frais d'inscription + signature du Chef d'établissement/Président UNIV + **Envoi de ce document avec le certificat de scolarité.**

2) Soit un avis négatif d'attribution conditionnelle de la bourse car le dossier est incomplet, il faut aussi imprimer cette notification et renvoyer avec les pièces demandées + à présenter au service de la scolarité de l'Etablissement afin d'être exonéré des frais d'inscription + signature du Chef d'établissement/Président UNIV + Envoi de ce document avec le certificat de scolarité.

3) Soit un avis de rejet qui peut être modifié si éléments nouveaux apportés par l'étudiant.

- **Toute demande de bourse doit saisie avant 01 septembre 2019**

- **Pour le logement :**

- Soit une proposition de logement : Prévoir un Garant + Droit de Caution à payer.
- Soit une décision d'attente
- Soit une décision de rejet motivée.

- **Pour ceux ou celles qui n'ont pas eu de réponse au-delà de 15 jours, relancer le CROUS service D.S.E. : 05 96 61 03 65**

- **A la rentrée RAPPEL** Il faut envoyer au CROUS ou à la faculté d'affectation le certificat de scolarité année 2019/2020, ainsi que ceux des frères et sœurs inscrits dans l'enseignement supérieur pour 2019/2020.

- **ATTENTION :** ASSIDUITE AUX COURS OBLIGATOIRE SINON ARRÊT DES VERSEMENTS DE LA BOURSE.

- **Rappel : SECURITE SOCIALE : Etudiant doit avoir son propre numéro de Sécurité Sociale /CARTE VITALE A SON NOM - INSCRIPTION sur AMELI**

Pour toute information s'adresser à l'intendance